Envoyé en préfecture le 21/03/2025
Reçu en préfecture le 21/03/2025
Publié le
ID : 033-243300696-20250226-DEL2025-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU COMITÉ SYNDICAL DU SIPHEM DU 26 FEVRIE

L'an deux mille vingt-cinq, le 26 février à 18h30, le Comité Syndical s'est réuni en session ordinaire dans la Salle de danse de Gironde sur Dropt, sous la présidence de Monsieur Michel FEYRIT, Président, suite à l'absence de quorum lors du conseil syndical du 19 février 2025, afin de délibérer sur les points inscrits à l'ordre du jour initial.

Date de la convocation : **20 FEVRIER 2025**

Délégués Titulaires en exercice :	40	Délégués Suppléants en exercice :	40	Délégués présents :	13
Délégués Titulaires présent :	10	Délégués Suppléants présents :	3	Délégués votants :	13 + 1

Délégués ayant donné procuration :
Christian SIMON donne procuration à Michel FEYRIT

Délégués titulaires présents : Jacques DEJEAN, Yannick DUFFAU, Michel FEYRIT, Sophie LAISNE, François MERVEILLEAU, Graziella CHIAPPA, Zakaria DAKIR, Jean-Pierre GASNAULT, Olivier JONET, François DUPIOL-TACH.

Délégués suppléants présents : Victor LIMA, Robert BOMBARD, François ESTESVEZ.

Délégués votants : Jacques DEJEAN, Yannick DUFFAU, Michel FEYRIT, Sophie LAISNE, François MERVEILLEAU, Graziella CHIAPPA, Zakaria DAKIR, Jean-Pierre GASNAULT, Olivier JONET, François DUPIOL-TACH, Victor LIMA, Robert BOMBARD, François ESTESVEZ,.Christian SIMON.

Délégués excusés : Anne-Marie LONGO, Florence PAREJA, René CARDOIT, Didier COURREGELONGUE, Michelle LABROUCHE, Pascal LOSSE, Patrick DUFAU, Jean-Marc VAZIA, Mickael CORTES, Gilles OLLIVIER, Bernard PLAT.

DÉLIBÉRATION N°2025-001 – Débat d'Orientation Budgétaire 2024

Les dispositions de l'Article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) imposent désormais aux collectivités locales une délibération spécifique relative au rapport présenté par l'exécutif sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels, la structure et la gestion de la dette.

Compte tenu de la présence des villes de Bazas et La Réole (+ 3 500 habitants) dans le syndicat mixte, le SIPHEM se doit d'établir un rapport comprenant une présentation de la structure, l'évolution des dépenses et des effectifs ainsi que les dépenses du personnel et le temps de travail.

Les délégués sont en possession des éléments permettant de débattre sur les principaux points de discussions et orientation à donner au projet de budget primitif 2025.

Envoyé en préfecture le 21/03/2025
Reçu en préfecture le 21/03/2025
Publié le
ID : 033-243300696-20250226-DEL2025-DE

Présentation du Bilan Social 2024 : les éléments sociaux et organisationnels n'appellent pas de commentaires ni d'observations de la part du Conseil Syndical.

Monsieur le Président présente ensuite les éléments simplifiés du CFU 2024 et des possibles orientations budgétaires pour 2025 :

- Absence de dette, tous les emprunts étant déjà soldés ;
- La plupart des investissements ne sont pas intrinsèques au SIPHEM, mais sont dus aux mouvements de fonds liés aux avances et soldes faits par l'ANAH aux propriétaires, qui ne font que « traverser » comptablement le SIPHEM, au centime d'euro près, et ne sont donc pas de réels « investissements » ;
- Budget 2024 en équilibre, légèrement positif.

Ces éléments étant posés, Monsieur le Président rappelle le maintien de l'adhésion 2025 à 5,60€/an/habitant pour la 4ème année consécutive et la nécessité de créer une nouvelle compétence technique dans le domaine de l'électrotechnique, compte tenu de la très forte demande dans ce domaine, qui va s'accentuer en raison des orientations nationales d'électrification des usages (chauffage par pompes à chaleur, véhicules électriques, etc,...), et aussi de l'évolution prévisible des prix de l'électricité, orientés structurellement à la hausse. Une discussion s'engage alors, d'où il ressort que tous les délégués qui s'expriment approuvent cette orientation, qui sera donc proposée au budget primitif 2025.

Après en avoir délibéré à **l'unanimité** de ses membres, le Conseil Syndical décide de :

- Prendre acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire 2025

Le Président,
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication

Fait à Gironde sur Dropt,

La secrétaire de séance,
Graziella CHIAPPA

Le Président,
Michel FEYRIT.

PUBLIÉE LE : 21/03/2025.